

ACCUEIL

DES ENFANTS HANDICAPES

+++++

GUIDE METIER

A L' ATTENTION DES DIRECTEURS

D' ECOLE

L'objectif de ce livret est de permettre aux directeurs d'école de disposer des informations nécessaires pour répondre aux questionnements bien légitimes de leurs collègues, des parents et de faciliter leur tâche au quotidien.

Son propos n'est ni de contraindre ni de normer ce qui devrait rester naturel et spontané.

« Face au handicap, l'ignorance et la peur de mal faire érigent des murs. »

Philippe BAS – Ministre délégué aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

HANDICAP MOTEUR

Le handicap moteur peut toucher un membre ou l'ensemble du corps. Ainsi les personnes atteintes de ce handicap se déplacent soit debout soit debout en s'aidant d'un déambulateur soit dans une poussette, un fauteuil roulant soit à l'aide d'un tricycle soit encore à quatre pattes.

En pratique, les déficiences motrices engendrent une gêne ou un empêchement dans les déplacements, la préhension d'objets et parfois la parole. En France, on estime qu'1,5 million de personnes souffrent d'un handicap moteur (qu'il soit d'origine génétique, accidentel ou cérébral).

On parle alors de paraplégie (atteinte motrice et/ou sensitive des membres inférieurs), de tétraplégie (atteinte motrice et/ou sensitive des quatre membres), d'hémiplégie (atteinte motrice et/ou sensitive de la moitié du corps dans le sens vertical), d'IMC (infirmes moteurs cérébraux, lié à une lésion cérébrale), de traumatisme crânien (atteinte cérébrale due à un traumatisme accidentel)...

En général, une personne handicapée moteur est une personne comme une autre, elle a simplement besoin qu'on lui assure plus de facilité et de sécurité dans ses déplacements, qu'on l'aide dans les tâches quotidiennes : s'habiller, organiser son plan de travail, utiliser un outil scripteur...

HANDICAP VISUEL

Le handicap visuel recouvre des réalités variées, s'échelonnant d'un trouble visuel à une cécité complète.

Actuellement, en France, 3 millions de personnes sont concernées, ce chiffre augmentant progressivement avec l'allongement de la durée de la vie.

On parle donc de cécité (état d'une personne aveugle), mais aussi d'amblyopie (baisse de l'acuité visuelle sans lésion de l'œil), de glaucome (maladie de l'œil entraînant une diminution de l'acuité visuelle)...

La scolarisation des enfants mal voyants peut nécessiter, comme pour les enfants handicapés moteurs, une adaptation des locaux, l'utilisation de matériel pédagogique adapté, des aides humaines.

HANDICAP MENTAL

Le handicap mental est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle.

On estime aujourd'hui à 650 000 le nombre de français souffrant de pathologies handicapantes comme la trisomie, le polyhandicap...

Quelle que soit l'origine du handicap, toutes les personnes concernées ont en commun le besoin d'acquérir le plus d'autonomie possible et de vivre parmi les autres.

Du fait de leur déficience intellectuelle, les personnes en situation de handicap mental peuvent avoir des difficultés spécifiques pour mémoriser, se repérer dans le temps, maîtriser la lecture et l'écriture, communiquer...

HANDICAP AUDITIF

Qu'il soit de naissance, dû à une maladie ou à un accident, le handicap auditif compromet sensiblement la communication et l'accès à l'information si l'environnement n'y veille pas. La personne sourde ou malentendante développe sa propre stratégie pour contourner son handicap et communiquer. Face à ce handicap peu visible et souvent sous-estimé, certaines personnes sourdes ou malentendantes réagissent en évitant les contacts et parfois en s'isolant progressivement.

Cependant, les modes de communication, les nouvelles méthodes d'apprentissage et l'appareillage leur permettent de s'intégrer et de vivre presque normalement.

On estime à 5 millions le nombre de français ayant des difficultés d'audition.

On parle de surdité de transmission (elle touche l'oreille externe et se caractérise par une perte des sons graves), de surdité de perception (elle touche l'oreille interne et se corrige efficacement par des appareils auditifs).

Pour communiquer et s'exprimer, les personnes malentendantes utilisent la lecture labiale (reconnaissance des mots en fonction de la forme prise par les lèvres), la langue des signes française (langue visuelle qui associe gestes et mouvements corporels), la langue française parlée complétée (en complément de la lecture labiale, elle permet de coder avec la main tous les sons de la langue française).

HANDICAP PSYCHIQUE

Le handicap psychique peut intervenir à tous les âges de la vie et atteindre les personnes sans distinction. Un tiers des français sont concernés par des troubles psychiques. Lorsque ces troubles deviennent pathologiques, ils sont un véritable handicap au quotidien. Et pourtant, les questions de santé psychique sont encore mal connues du grand public et les préjugés négatifs ont la vie dure, avec des conséquences douloureuses pour les malades et leurs proches.

Le handicap psychique a pour conséquence des troubles du comportement et du jugement et entraîne des difficultés à s'adapter à la vie en société. Les capacités intellectuelles peuvent être soit conservées soit affectées.

La loi handicap du 11 février 2005 reconnaît pour la première fois la notion de handicap psychique, à côté des notions de handicap moteur, sensoriel, mental et cognitif. Ceci devrait favoriser la mise en place de structures et d'aides adaptées.

L'ACCUEIL DES PARENTS

Le premier accueil est très important et conditionne souvent la qualité des relations ultérieures.

La situation de parents d'enfant handicapé génère beaucoup d'angoisse voire de culpabilité et ceux-ci ont souvent une sensibilité à fleur de peau, une difficulté à vivre le regard, le jugement des autres.

Inversement, les enseignants, à l'image de notre société, s'inquiètent de la différence, différence qui fait peur. Ils craignent aussi de ne pas y arriver, de ne pas être à la hauteur.

Beaucoup de questions se posent à chacun, parents et enseignants, qui non résolues, créent des obstacles à la communication.

Ecoute, compréhension, empathie sont donc indispensables lors du 1^{er} entretien.

En revanche, le Directeur peut aussi fermement indiquer les limites de son école, les inquiétudes de son équipe... Mais la porte ne doit jamais être fermée à la recherche d'une solution d'accueil pour l'enfant.

L'inscription d'un enfant handicapé dans l'école de son secteur est de droit.
L'enseignant référent doit être contacté. Dans certains cas, un délai raisonnable peut être demandé pour optimiser son accueil (notification d'orientation de CDA en cours de validité, accessibilité des locaux à prévoir...).

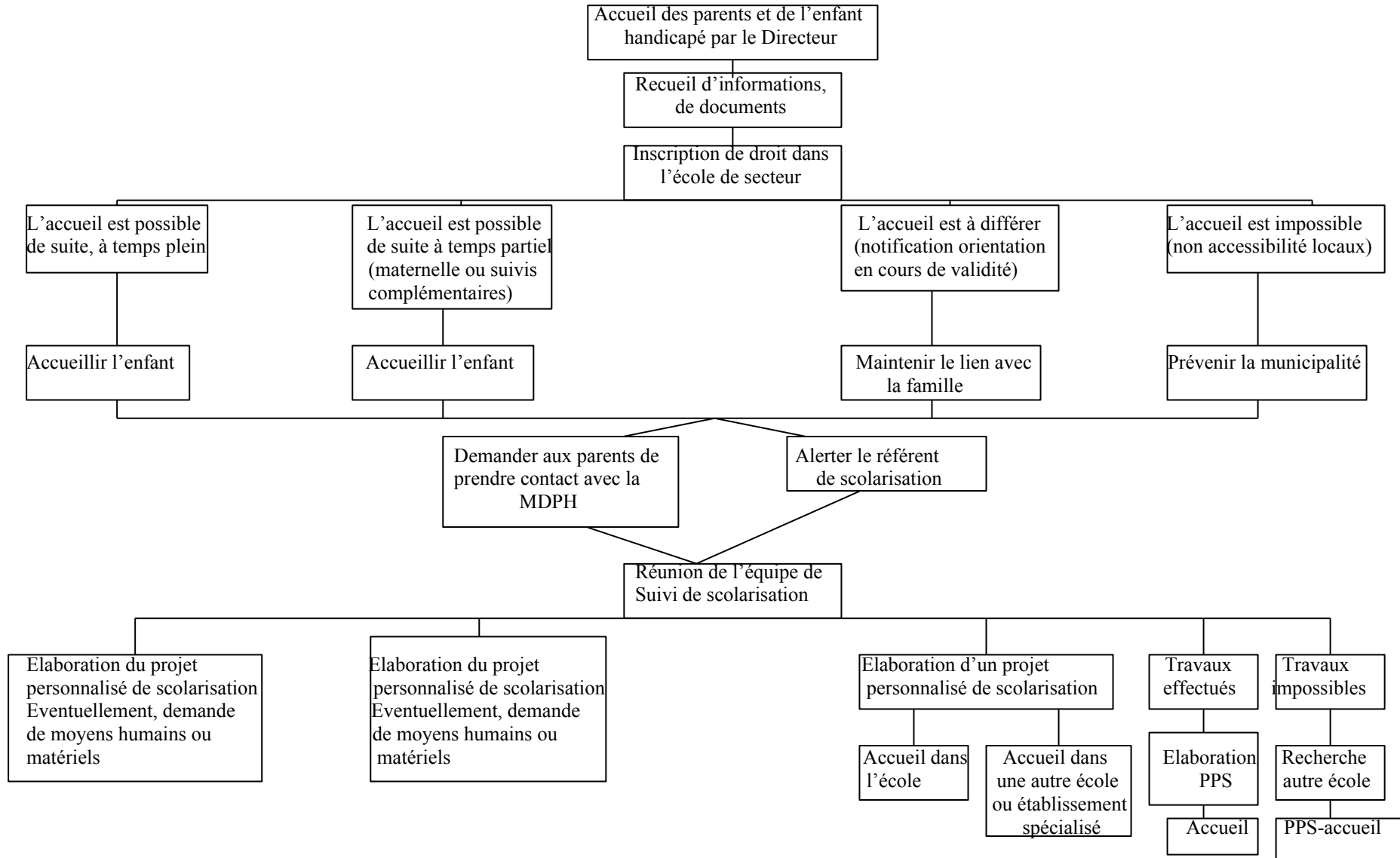
Lors de ce premier entretien, pensez à noter toutes les informations utiles :

- renseignements d'état civil
- coordonnées des responsables légaux
- suivis en cours (médicaux ou autres)
- difficultés, troubles mis en avant par les parents
- éléments médicaux que les parents voudront bien vous communiquer
- dossier en cours à la CDES, à la MDPH...

Si l'enfant handicapé n'est pas connu de la MDPH, incitez les parents à le faire en leur donnant les coordonnées du responsable technique – secteur enfant.

N'oubliez pas de prévenir le référent de scolarisation de votre secteur. Vous pouvez aussi prendre contact avec le médecin de promotion de la santé en faveur des élèves, le médecin de PMI.

LES PROCEDURES GENERALES



EN MATERNELLE

	objectifs	actions	proposition par	décision par	accompagnement par
Elève intellectuellement précoce	Accélérer la scolarité en fonction du rythme d'apprentissage	Aménagements particuliers	Le Directeur d'école	Le Directeur d'école et le conseil de maîtres de cycle	L'équipe pédagogique
Elève non francophone	Maîtriser les connaissances et les compétences de fin de cycle	Actions particulières	Le Directeur d'école	Le directeur d'école et le conseil des maîtres	Le maître de la classe et les enseignants du cycle
Elève en difficulté ou susceptible de se trouver en difficulté	Maîtriser les connaissances et compétences indispensables	Après mise en place pédagogie différenciée, aides du RASED : rééducative, pédagogique	Le conseil des maîtres	Le Directeur d'école et le conseil des maîtres	Les maîtres spécialisés en coordination avec le maître
Elève présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant	Proposer un enseignement partiellement ou totalement aménagé	Projet personnalisé de scolarisation (PPS)	L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE)	La commission des droits et de l'autonomie (CDA)	Le projet est suivi par l'enseignant référent et l'équipe de suivi de scolarisation
Elève malade	Poursuivre une scolarité ordinaire	Projet d'accueil individualisé (PAI)	L'équipe éducative, la famille, le médecin scolaire	Le médecin scolaire	L'équipe éducative et le médecin scolaire

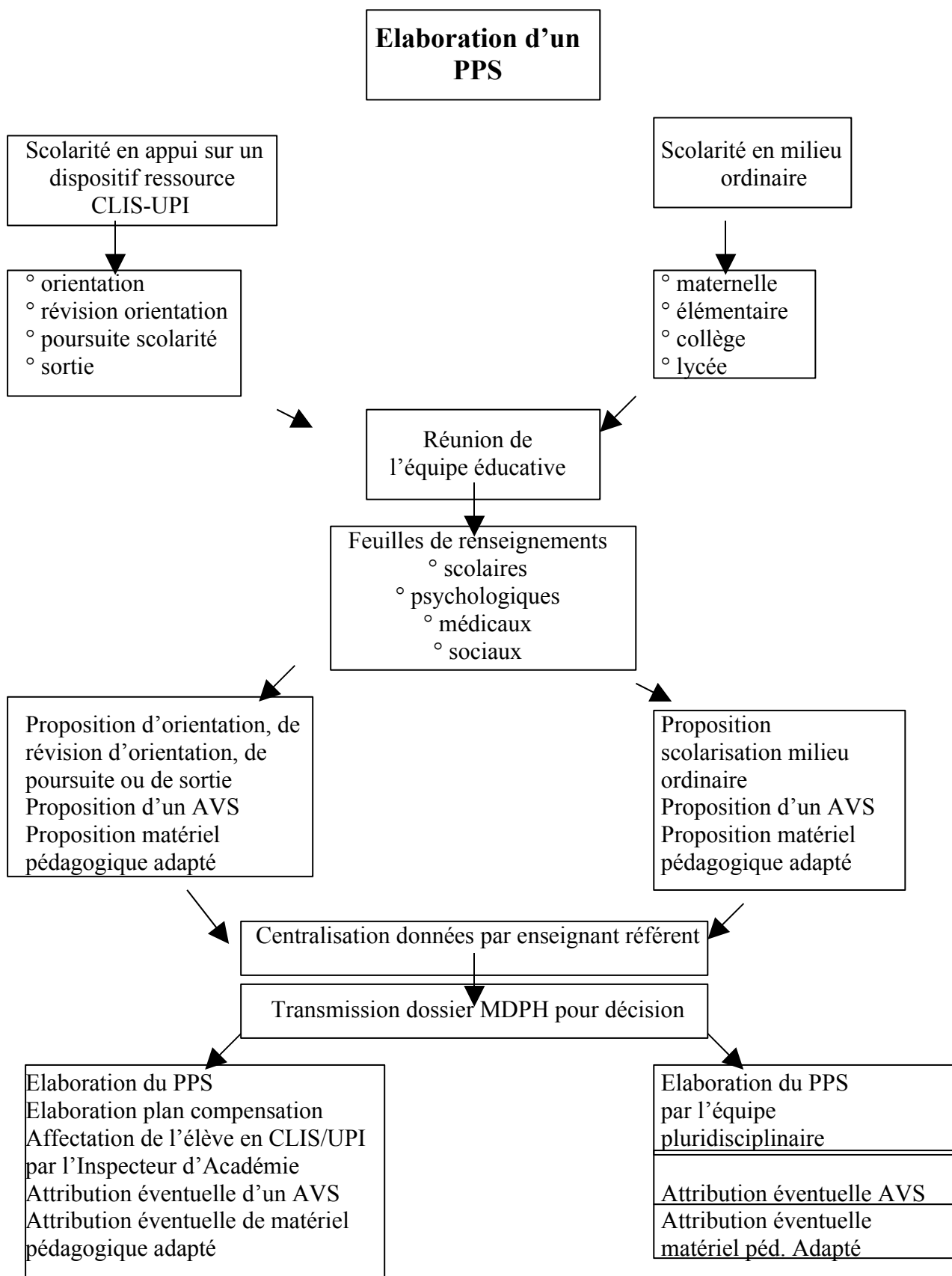
L'accord des parents est indispensable à toutes les étapes.

A L' ELEMENTAIRE

	objectifs	actions	proposition par	décision par	accomp. par
Elève intellectuellement précoce	Accélérer la scolarité en fonction du rythme d'apprentissage	Aménagements particuliers	Le directeur d'école	Le Directeur d'école et le conseil des maîtres	L'équipe pédagogique
Elève non francophone	Maîtriser les connaissances et les compétences de fin de cycle	Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)	Le Directeur d'école	Le Directeur d'école et le conseil des maîtres	Le maître de la classe et les enseignants du cycle de référence
Elève en difficulté ou susceptible de se trouver en difficulté	Maîtriser les connaissances et compétences indispensables	Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)	Le conseil des maîtres	Le Directeur d'école et le conseil des maîtres	Le maître de la classe, les enseignants du cycle, les maîtres spécialisés
Elève éprouvant des difficultés graves et persistantes	Maîtriser les connaissances et compétences fin cycle	Temps de scolarité partagé (classe et enseignements sp.)	L'équipe pédagogique	Le Directeur d'école et le conseil des maîtres	Les maîtres sp. en coordination avec maître de la classe
Elève redoublant	Maîtriser les connaissances et compétences exigibles fin de cycle	Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)	Le conseil des maîtres	Le Directeur d'école et le conseil des maîtres	Le maître de la classe et les enseignants du cycle de référence
Elève redoublant une 2^{ème} fois	Maîtriser socle commun	Programme pers. réussite éducative	Directeur d'école et conseil des maîtres	L'IEN	Le maître de la classe les enseignants cycle
Elève présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant	Proposer un enseignement partiellement ou totalement aménagé	Projet personnalisé de scolarisation (PPS)	L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE)	La commission des droits et de l'autonomie (CDA)	Le projet est suivi par le maître référent et l'équipe de suivi de scolarisation
Elève malade ou accidenté	Poursuivre une scolarité ordinaire	Projet d'accueil individualisé (PAI), CNED, SAPAD	L'éq. éducative, famille, médecin scolaire	Le médecin scolaire, équipe pédagogique	L'équipe pédag. médecin scolaire ou CNED

L'accord des parents est indispensable à toutes les étapes.

PROCEDURES PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION



VOS CONTACTS REFERENTS.

SECTEUR NORD	SECTEUR SUD
Philippe KUTARBA	Françoise VISSERIAS
Adresse : 2 bis, Avenue de la République 23011 Guéret Cedex tél: 05 55 52 22 54 fax : 05 55 52 06 07 courriel : philippe.kutarba@ac-limoges.fr	Adresse : Ecole Villeneuve 3, rue Williams Dumazet – Aubusson tél: 05 55 66 26 85 fax : 05 55 81 94 62 courriel : francoise.visserias@ac-limoges.fr
SECTEUR CENTRE	
Anne Marie DEL PUPPO	
Adresse : 2 bis, Avenue de la République 23011 Guéret Cedex tél: 05 55 81 94 62 fax : 05 55 52 06 07 courriel : anne-marie.deserier@ac-limoges.fr	

VOS CONTACTS MDPH

DIRECTION	SECTEUR ENFANTS
<p><u>Directeur</u> : Michel DEBELLUT Adresse : Rue Joseph Ducouret Guéret tél: 05 44 30 24 59 fax : 05 44 30 25 26 courriel : mdebellut@cg23.fr</p> <p><u>Secrétaire générale</u> : Annie ZAPATA Adresse : Cité administrative Place Bonnyaud – Guéret tél: 05 55 41 86 47 fax : 05 55 41 86 62 courriel : annie.zapata@travail.gouv.fr</p>	<p><u>Responsable technique</u> : Claude BLERON (tél 05 55 52 92 61)</p> <p><u>Assistante sociale</u> : Fabienne ROUSSET (tél: 05 55 52 92 62)</p> <p><u>Secrétaire</u> : Farida BOURRAS (tél: 05 55 52 13 94) Adresse : 2 bis, Avenue de la République 23011 GUERET Cédex fax. : 05 55 52 92 64 courriel : cdes23@cdes.education.fr</p>

POINTS D'ACCUEIL

Secteur Nord

77 écoles

11 lycées, collèges

3 ét. spécialisés

Secteur Centre

21 écoles

6 lycées, collèges

1 ét. spécialisé

SITUATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2005-2006

156 élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré

63 élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré

283 jeunes handicapés en établissement spécialisé

REFERENTS SCOLARISATION

Secteur Sud

73 écoles

12 lycées, collèges

2 ét. spécialisés



SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE

EN FAVEUR DES ELEVES

Service médical

Dr Françoise LASSEUR

Service infirmier

Monique BALLARIN

adresse : 2 bis, Avenue de la République – Guéret

tél: 05 55 51 49 93

fax : 05 55 52 06 07

courriel : sante.ia23@-limoges.fr

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR

DES ELEVES

Assistante sociale conseillère technique

Nicole JANEL

adresse : 2 bis, Avenue de la République – Guéret

tél: 05 55 51 49 93

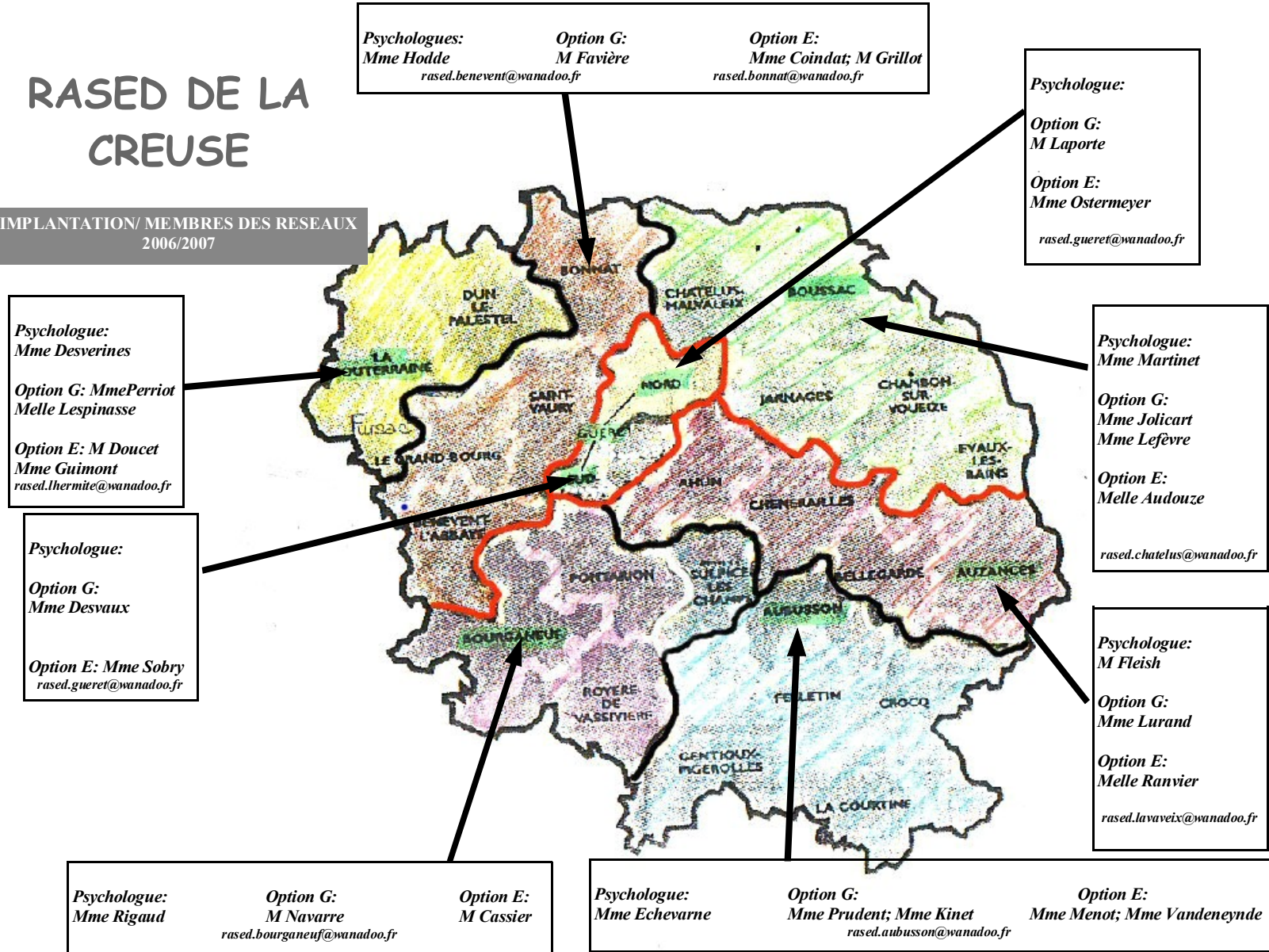
fax : 05 55 52 06 07

courriel : sante.ia23@-limoges.fr

VOS CONTACTS RASED.

RASED DE LA CREUSE

IMPLANTATION/ MEMBRES DES RESEAUX
2006/2007



VOS CONTACTS CONSEIL GENERAL

POLE JEUNESSE ET SOLIDARITES

Directeur

Michel DEBELLUT

Rue Joseph Ducouret 23000 Guéret

tél: 05 44 30 24 59

fax : 05 55 41 86 62

courriel : mdebellut@cg23.fr

Direction Famille et Jeunesse

Marie Françoise FOURNIER

tél: 05 44 30 23 66

courriel : mffournier@cg23.fr

Direction Actions Sociales de Proximité

Françoise LAPORTE

tél: 05 44 30 23 44

courriel : flaporte@cg23.fr

MAISONS DU DEPARTEMENT

UTAS AUBUSSON	UTAS AUZANCES	UTAS BOURGANEUF
Isabelle SIQUOT 05 55 67 72 10 isiquot@cg23.fr	Gérard ATMETTLER 05 55 67 72 03 gatmettler@cg23.fr	Philippe LAVERGNE 05 55 54 01 46 plavergne@cg23.fr
UTAS BOUSSAC	UTAS GUERET	UTAS LA SOUTERRAINE
Brigitte AMISET 05 44 30 23 71 bamiset@cg23.fr	Elisabeth DEVAUX 05 44 30 23 49 edeaux@cg23.fr	Jean-Paul BLOCH 05 55 63 93 09 jpbloch@cg23.fr

VOS CONTACTS ETABLISSEMENTS SPECIALISES

Etablissement	coordonnées	capacité	agrément
IME La Ribe 23240 LeGrand Bourg Jean-Luc BARBAIRE	05 55 80 41 21 impro.la- ribe@wanadoo.fr	50 places	Déficients intellectuels ou inadaptés Ages : 14 à 20 ans (mixte) Sections : agriculture, maçonnerie, peinture, hôtellerie, cuisine ...
IME Pierre d'Aubusson Le Monteil au Vicomte Denis PRIOURET	05 55 64 76 10 ime.vicomte @wanadoo.fr	50 places	Déficients intellectuels ou inadaptés Ages : 6 à 18 ans (mixte) Sections : professionnelle agricole, aviculture, jardinage, cuisine, couture
IME La Roseraie La Souterraine Philippe CHARLET	05 55 63 92 12 ime.la.roseraie. 23@wanadoo.fr	50 places	Déficients intellectuels légers et moyens avec ou sans troubles associés Ages : 6 à 17 ans (mixte) Section : entretien de collectivité
IME L'Echange Felletin Denis PRIOURET	05 55 66 43 03 ime@alefpafelletin. 9tel.com	50 places	Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés Ages : 6 à 19 ans Sections : couture, cuisine ; maçonnerie
ITEP Le Petit Prince Evaux les Bains Allain MAUBERT	05 55 65 66 0 alefpa.evaux@ laposte.fr	32 places	Troubles du caractère et du comportement avec des capacités intellectuelles normales Ages : 7 à 16 ans
IME Grancher Guéret Jean-C. LABESSE	05 55 52 10 23 ime.grancher@ wanadoo.fr	57 places	Déficients intellectuels moyens/profonds Ages : 6 à 20 ans (mixte) Section : maçonnerie, menuiserie, enseignement ménager, horticulture
SESSAD Guéret Place Varillas Guéret Jean-C. LABESSE	05 55 41 83 65	15 places	Déficients mentaux Ages : 0 à 20 ans
SESSAD Felletin	05 55 66 49 28	15 places	Déficients intellectuels ou inadaptés Et troubles de la conduite et du comportement Ages: 3 à 20 ans
Antenne Bourganeuf	05 55 64 18 03	10 places	
Antenne Chénérailles (en projet) Denis PRIOURET	05 55 66 49 28	5 Places	
SESSAD La SOUT. La Souterraine Philippe CHARLET	05 55 63 23 53	15 places	Déficients intellectuels légers/moyens avec ou sans troubles associés Ages : 3 à 20 ans
SSESD Grancher Place Varillas – Guéret Jean-C. LABESSE	05 55 52 85 59	12 places	Enfants déficients auditifs Ages : 0 à 20 ans
SESSAD Guéret Ecole J. Prévert- Guéret Jean-C. LABESSE	05 55 41 74 20	8 places	Déficients moteurs Ages : 0 à 20 ans
SSAD Bertha ROOS La Souterraine Michel DEMATHIEU	05 55 52 01 24 22	5 places	Enfants polyhandicapés Ages : 0 à 20 ans

VOS CONTACTS CLASSES SPECIALISEES

Les classes d'intégration scolaire (CLIS)

« Les élèves admis dans ces CLIS sont des enfants atteints d'un handicap mental. »

Guéret	La Souterraine	Felletin
<p><u>CLIS Roger Cerclier</u></p> <p>(24 places) <u>Directeur</u> : J.L. AUFRERE Tél: 05 55 52 02 66</p> <p><u>CLIS Jean Macé</u></p> <p>(8 places + 4 places pour enfants présentant des troubles autistiques) <u>Directeur</u> : G. NICAND T° : 05 55 52 05 04</p>	<p><u>CLIS T. L'Hermitte</u></p> <p>(12 places) <u>Directeur</u> : C. JOURDAIN Tél:05 55 63 09 99</p>	<p><u>CLIS école primaire</u></p> <p>(12 places) <u>Directeur</u> : J.L. ROUBY Tél: 05 55 66 42 29</p>

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI)

« Ces classes permettent l'accueil d'adolescents présentant un handicap mental dont la nature est compatible avec une scolarisation en collège. »

Guéret	La Souterraine
<p><u>UPI Martin Nadaud</u></p> <p>(10 places) <u>Principal</u> : M. PAYS Tél: 05 55 52 47 19</p>	<p><u>UPI Raymond Loewy</u></p> <p>(10 places) <u>Principal</u> : M. Tél: 05 55 89 40 00</p>

VOS CONTACTS AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE

pour l'intégration individualisées des élèves handicapés

Référent administratif : Brigitte TRIBET

Inspection Académique – Guéret – tél: 05 55 51 49 87

A contacter pour toute question concernant le contrat de travail, les modifications ponctuelles d'emploi du temps, les absences de l'AVS.

Coordinatrice départementale : Florence WHITE

Inspection Académique – Guéret – tél: 05 55 51 49 70

A contacter pour toute question concernant la formation aux missions d'AVS.

Responsable technique de la MDPH – secteur enfants – ou référent de scolarisation

A contacter pour toute question concernant l'attribution d'un AVS, le projet individualisé, le suivi des dossiers.

Missions de l'AVS :

Il intervient sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.

Il s'agit d'une aide humaine apportée dans le cadre de la vie scolaire quotidienne en vue d'optimiser l'autonomie de l'élève dans les apprentissages, de faciliter sa participation aux activités collectives et aux relations interindividuelles, d'assurer son installation dans les conditions optimales de sécurité et de confort.

Les AVS peuvent être amenés à exercer 4 types d'activités :

- des interventions dans la classe définies en concertation avec l'enseignant : aide aux déplacements et à l'installation matérielle de l'élève ; aide à la manipulation du matériel scolaire ; aide au cours de certains enseignements ; facilitation et stimulation de la communication entre le jeune handicapé et son entourage ; aide au développement de son autonomie ;
- des participations aux sorties de classe occasionnelles ou régulières ;
- l'accomplissement de gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou para-médicale particulière, aide aux gestes d'hygiène
- participation à la mise en œuvre et au suivi des projets individualisés de scolarisation (participation aux réunions de synthèse notamment).

VOS CONTACTS CMPP

Directeur : Christian Elion

Directeur adjoint : Christian Berte

Directeur médical : Jean-Louis CAPPE

Agrément : Diagnostic, traitement des enfants inadaptés mentaux dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychiques ou des troubles du comportement susceptibles d'une thérapeutique médicale, d'une rééducation médicopsychologique ou d'une rééducation psychothérapique ou psychopédagogique sous autorité médicale.

Agés : 0 à 19 ans

CMPP Guéret 2bis, Avenue Manouvrier tél : 05 55 52 55 40 fax : 05 55 52 59 74	CMPP La Souterraine 29, rue de Lavaud tél : 05 55 63 13 27 fax : 05 55 63 73 71	CMPP Aubusson 20, rue Châteaufavier tél : 05 55 66 35 40 fax : 05 55 83 37 48 Antenne Chambon Rue des Forts tél : 05 55 82 14 69
---	---	--

cmpp23@wanadoo.fr

VOS CONTACTS CAMSP

Directeur
Christian ELION

Agrément : Dépistage et traitement en cure ambulatoire des enfants de moins de 6 ans qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.

Capacité : 30 places

Adresse : 93,95 Avenue du Limousin – 23000 Guéret

Tél : 05 55 52 84 83

Fax : 05 55 52 84 84

Courriel : camsp23@wanadoo.fr

VOS CONTACTS

INTERSECTEUR DE PSYCHIATRIE

INFANTO-JUVENILE DE LA CREUSE

Médecin chef de l'intersecteur

Dr Didier COTE

Médecins psychiatres

Dr Patrick ANDRIANASOLO

Dr Sylvie ONGENAE

Dr Maryvonne SENCE

Consultations médico-psychologiques

Et hôpitaux de jour

Guéret	La Souterraine	Aubusson
C.M.P Avenue Mendès France Résidence St François II Tél: 05 55 52 07 97 Fax : 05 55 41 07 72 CATTP 17, rue de la Grave Tél : 05 55 61 92 44	C.M.P 1, rue de l'Hermitage tél : 05 55 63 30 99	C.M.P. 23, rue St Jean Tél : 05 55 83 30
Hôpital de jour La Petite maison 5, rue Sainte Claire Tél : 05 55 52 50 35	Hôpital de jour L'Hermitage 1, rue de l'Hermitage Tél : 05 55 63 27 98	Hôpital de jour Colégram 16, rue Roger Cerclier Tél : 05 55 66 31 40